



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle des Comités, de la Maison du Citoyen, le mercredi 29 octobre 2008, à 17 h 30.**

**PRÉSENCES : Membres**

M. Alain Pilon, président et conseiller, district de Val-Tétreau  
M. Denis Tassé, membre et conseiller, district des Riverains  
M. Joseph De Sylva, membre et conseiller, district du Versant  
M. Denis Langevin, citoyen  
M. Patrick Riopel, TARO  
M<sup>me</sup> Martine Nadeau, Commission jeunesse  
M<sup>me</sup> Annie Dallaire, Loisir sport Outaouais  
M. Carl Cléments, Kino-Québec

**Ressources internes :**

M. Louis-Paul Guindon, directeur du Module culture et loisirs  
M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire  
M. Gilles Desjardins, adjoint au chef de division Infrastructures, plateaux et équipements  
M. Yess Gacem, chef de division Programmes, sport et plein air

**Secrétaire**

Mona Gravel

**ABSENCES**

**MOTIVÉES :** M<sup>me</sup> Hélène Rollin, citoyenne  
M. Sylvain Pamerleau, citoyen  
M. Jean Mercier, Sport-Étudiants  
M. Luc Pelchat, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

**DISTRIBUTION :** Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

**1. OUVERTURE**

Monsieur Alain Pilon ouvre la séance à 17 h 55 et souhaite la bienvenue à tous.

Il souligne également la venue de Madame Martine Nadeau, représentante de la Commission jeunesse à la table.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CL SVC-2008-41**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denis Tassé  
Appuyé par Joseph De Sylva

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**Adoptée.**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2008**

Une correction est demandée par M. Langevin, soit à la page 6, de remplacer « Masson-Angers » par « Angers ».

M. Riopel demande également de corriger à la page 1, « TARO » pour « TCARO ».

**CL SVC-2008-42**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2008**

Il est proposé par Denis Langevin  
Appuyé par Joseph De Sylva

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2008 avec les corrections demandées.

**Adoptée.**

### **3.1 Tableau des suivis**

Édifice John-R-Luck : suite à l'interrogation de M. De Sylva concernant des plaintes à l'édifice, M. Rousseau fait un suivi des actions entreprises par le centre de services de Gatineau.

M. Pilon demande à ce que l'on traite le point « 10. Cadre de soutien » immédiatement et de revenir avec les points de l'ordre du jour par la suite.

## **10. CADRE DE SOUTIEN**

M. Gacem fait un retour sur le Programme de soutien aux grands partenaires. Suite aux explications, une présentation est faite aux membres concernant un bel exemple de protocole d'entente « Grand partenaire » à intervenir avec la Corporation des loisirs de Masson-Angers.

M<sup>me</sup> Annie Dallaire se dit très inconfortable avec la date de fermeture prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre afin de lui permettre d'aviser ses organismes du programme.

M. Gacem explique que cette année, exceptionnellement, les demandes seront acceptées jusqu'à la mi-novembre, mais pour les années suivantes, la date du 1<sup>er</sup> novembre devra être respectée.

M<sup>me</sup> Farrell nous présente le projet de la Corporation des loisirs de Masson-Angers.

### Historique, quelques faits

- Les bénévoles de la Corporation des loisirs œuvrent depuis 40 ans.
- Ils furent pendant de nombreuses années les principaux acteurs en loisir dans le secteur Masson-Angers.
- Ils assumaient la responsabilité de l'offre de loisir de Masson-Angers, mais dans une approche de participation citoyenne.
- Ils « soutiennent » depuis longtemps les associations sportives et les activités de loisirs.
- Ils gèrent la salle des bénévoles et la cantine du Centre sportif Robert-Rochon depuis plus de trente ans.
- Ils ont mis sur pied le Projet Nomade en 2006.

### Bref portrait du secteur de Masson-Angers

- **Masson-Angers deux villes fusionnées, deux réalités différentes ...**

#### Masson

- Une population vieillissante;
- Des citoyens très engagés;
- Une grande participation aux événements du secteur;
- Un véritable sentiment d'appartenance.

#### Angers

- Un des plus jeunes villages urbains de la ville de Gatineau;
- Une association de vie de quartier (depuis 2007);
- Secteur dortoir;
- Peu de participation citoyenne;
- D'importantes problématiques sociales (non reliées au facteur économique).
- Peu d'infrastructure de loisir (Centre communautaire est le seul) et pas d'offre de loisir au privé (ex. cinéma, ...)
- Particularité similaire : peu de transport en commun

### Programme « Grand partenaire » Volet A

- **Gestion et exploitation de la salle des bénévoles, de la cantine et du centre communautaire de loisir**
  - Conciergerie, entretien régulier des 3 locaux;
  - Embauche d'une permanence
  - Gestion des ressources humaines;
  - Gestion des ressources financières et demande de subvention;
  - Programmation (Nomade et centre communautaire);
  - Location de salle et administration générale.
- **Total** **25 000 \$**

### Programme « Grand partenaire » Volet B

- **Nomade**
  - Rejoint directement les jeunes de 9 à 13 ans;
  - Participation fulgurante;
  - Ce projet contribue au sentiment d'appartenance des jeunes;
  - Animation du milieu;
  - Activités spéciales organisées par les jeunes;
  - Volet participation citoyenne (encourager la relève);
  - La Corporation des loisirs de Masson-Angers est partenaire avec Mado-jeunes (Nomade : 9 à 12 ans, Mado : 13-17 ans).
- **Total** **10 000 \$**

## **Programme « Grand partenaire » Volet C**

- **Programmation et animation du centre communautaire de loisir**
  - Famille
  - Activités familiales, fêtes de quartier;
  - Activités parents-enfants
  - Activité physique.
  
- **Jeunesse**
  - Nomade;
  - Annexe au centre pour la relocalisation de la Maison de jeunes le Panda.
  
- **Aînés**
  - Café rencontre  
(activité libre, poche, jeux de table, bingo, billard);
  - Activité physique pour aînés;
  - Ateliers culturels.
  
- **Total** **2 000 \$**

## **Liens avec les objectifs et les critères du programme « Grand partenaire »**

Dans son développement la Corporation des loisirs respecte les critères suivants ...  
Elle s'engage à développer les outils nécessaires à une saine gestion ...

### **4.1.2 Critères d'évaluation du programme de soutien aux « Grands Partenaires »**

- Présence d'impacts dans les domaines du sport, du loisir et du plein air sur la jeunesse et sur les clientèles prioritaires
- Un rayonnement de la municipalité à travers les activités de l'organisme
- Réalisme et respect des prévisions budgétaires
- Réalisations antérieures de l'organisme
- Développement de sources de financements diversifiées (partenariats, commandites, revenus autonomes)
- Moyens déployés pour accorder une attention particulière pour l'accessibilité aux personnes
- Saine gestion démocratique
- Présence d'une planification stratégique
- Présence d'un plan de relève, de reconnaissance et de formation des bénévoles
- Présence d'un code d'éthique
- Présence politique de filtrage des bénévoles

## **Retombées positives**

### **Famille**

- Création d'un milieu de vie animé et sain pour la famille;
- Favoriser la solidarité dans les quartiers;
- Amélioration de la qualité de vie des familles;
- Augmentation de la participation citoyenne et le développement d'un sentiment d'appartenance

### **Jeunesse (9 à 13 ans)**

- Prévention de la toxicomanie et du vandalisme;
- Favoriser la relève des jeunes citoyens;
- Découverte de nouvelles activités et sports (exemple : expédition camping sauvage)
- Éliminer la sédentarité et l'obésité;
- Favoriser de meilleures habitudes de vie par la pratique d'activité physique.

Suite à la présentation, M. Langevin a quelques inquiétudes concernant la location de la salle pour les citoyens du secteur. Il désire s'assurer que ce service sera maintenu.

M<sup>me</sup> Farrell souligne qu'en principe la Corporation maintiendra la location de la salle, mais il est évident qu'il y aura un accès particulier pour l'animation du milieu, la location est non exclue pour le milieu. Elle précise également que l'entente est recommandée pour une période de deux ans.

M. Riopel est très surpris puisqu'il avait apporté le point au printemps dernier concernant son inquiétude à l'effet qu'il n'y ait plus de location de la salle.

M<sup>me</sup> Farrell précise que la priorité à la programmation aura préséance, mais que l'organisme n'exclut pas la location, les gens du milieu auront la possibilité de louer la salle.

M. Riopel souligne que c'est le seul endroit dans ce secteur où les gens ont accès à une salle. Il cite en exemple que lors d'un décès, c'est la seule salle disponible où les gens peuvent se regrouper après le service funéraire.

M. Langevin, réitère son inquiétude et suggère de s'assurer d'une possibilité adéquate. Il précise également qu'il est bien que le protocole d'entente soit pour une période de deux ans, cela va permettre de voir comment le tout va se dérouler.

M. Rousseau souligne également la présence et le travail de l'équipe loisirs dans le suivi de ce dossier et accompagner l'organisme afin de mieux s'adapter aux besoins du secteur.

M<sup>me</sup> Farrell souligne que la Corporation des loisirs demeure très sensible aux besoins des organismes et citoyens.

M. Guindon s'interroge si des modalités de paiement sont prévues? Il a une préoccupation concernant le versement d'un plein montant. Point important à regarder.

#### **CLSVC-2008-43**

#### **RECOMMANDATION – APPROBATION DES PARAMÈTRES DE L'ENTENTE – CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS ET LA VILLE DE GATINEAU – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX GRANDS PARTENAIRES DU CADRE DE SOUTIEN**

Il est proposé par Annie Dallaire  
Appuyé par Carl Cléments

Que la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire approuve les paramètres de l'entente et recommande au conseil d'approuver l'entente négociée entre la Corporation des loisirs de Masson-Angers et la Ville de Gatineau issue du « Programme de soutien aux grands partenaires » du Cadre de soutien.

**Adoptée.**

\* M. De Sylva quitte la rencontre.

#### **4. CAMP DE JOUR – SUIVI DU DOSSIER**

M. Yess Gacem présente l'analyse de l'offre et des recommandations qui ont découlé concernant le programme des camps de jour.

##### Les objectifs

- Présenter les grands constats de l'analyse stratégique de l'offre de services en camp de jour et des focus-groupes réalisés au printemps 2008.
- Présenter à la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire le contexte qui guide les recommandations du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour les prochaines années.

- Présenter à la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire les recommandations du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour l'amélioration du programme.

### Historique

- Depuis 2005, le programme des camps de jour a été complètement harmonisé;
- La tarification ainsi que les normes de prestations de services sont les mêmes sur le territoire depuis l'été 2006;
- 20 \$ par semaine et 30 \$ pour le service de garde par semaine;
- Aucune majoration n'a été faite depuis 4 ans;
- Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a commandé une analyse stratégique de l'offre en camp de jour sur le territoire au printemps 2008 ainsi que des focus-groupes pour la problématique de recrutement;
- Le programme des camps de jour vit des problématiques de plus en plus complexes et à plusieurs niveaux.

### Constats de l'analyse stratégique

- Un marché en croissance en fonction des perspectives démographiques jusqu'en 2016;
- Au cours de la période 1996-2000, l'augmentation de la population a été de 4,2 %. L'augmentation de la population entre 2001 et 2006 a été supérieure à celle de la période précédente avec une hausse de 6,8 % (comparativement à 4,3 % pour l'ensemble du Québec);
- Les inscriptions sont restées relativement stable depuis 2005 1 812 jeunes en 2005, 1 808 en 2006 et 1 838 en 2007;
- Le taux d'occupation réel des camps de jour est à la baisse depuis 2005, de 65,9 % en 2005 à 62,4 % en 2007;
- Le nombre de places disponibles a augmenté dans une proportion plus élevée que le nombre de jeunes fréquentant les camps de jour;
- Le principal défi : améliorer le produit en fonction des tendances actuelles du marché, mais en respectant l'aspect généraliste du programme;
- Tarification à ajuster, écart important/autres villes (+/-100 \$);
- Principe d'accessibilité versus la qualité du programme;
- Plus de 31 camps de jour privés répertoriés sur le territoire;
- Plusieurs camps spécialisés disponibles sur le marché;
- S'adapter au marché de l'emploi actuel compétitif pour les emplois d'été;
- Revoir l'ensemble du programme de gestion des employés pour améliorer le taux de rétention;
- Indicateurs de satisfaction à mettre en place, un outil harmonisé.

### Comparaison des tarifs avec les autres villes du Québec\*

Villes du Québec	Trois-Rivières	Lévis	Laval	Longueuil	Sherbrooke	Gatineau
<b>Camps de jour</b>	65 \$	85 \$ pour 6 semaines ou 25 \$ par semaine	70 \$ (67 \$ avec la carte avantage)	60 \$ - 110 \$	90 \$ - 125 \$	20 \$
<b>Service de garde</b>	100 \$ pour l'été	20 \$	30 \$	10\$ - 35\$	15\$ - 35\$	30 \$

\* : Tarif d'inscription à la semaine

### Constats d'analyse stratégique

De multiples problèmes de recrutement pour les emplois aux camps de jour :

1. Des demandes de congé qui se multiplient versus nos difficultés de recrutement.
2. La génération Y a des exigences différentes en termes de travail d'été.
3. Heures travaillées/heures payées.

4. Créer une équipe intégrée, améliorer le sentiment d'appartenance à nos emplois d'été.
5. Réorganisation du travail pour être plus flexible.

- L'ACQ impose 50 heures de formation aux animateurs (excluant les cours de premiers soins);
- L'OQL, 37,1 % des animateurs ont une formation en moyenne d'une durée inférieure de 15 heures;
- À Gatineau, en moyenne, la durée de formation est de 14 heures;
- Questionnement : la performance des animateurs est-elle en partie liée au manque de formation ?
- Les attentes des parents sont plus élevées;
- Plus de 30 signalements à la DPJ en 2008;
- Dès 2008, nous sommes dans l'obligation de « payer » les heures en formation;
- Des problématiques sociales de plus en plus complexes dans les camps de jour;
- Taux horaire actuel de l'animateur est de 9,15 \$/heure;
- Salaire minimum actuel à 8,50 \$;
- Proposition d'une échelle non rétroactive;
- Ajustement de la grille des salaires pour faire face aux défis de recrutement;
- Ajustement au marché de l'emploi;
- Stratégie de rétention et de reconnaissance;
- S'adapter à la génération Y;
- Salaire mieux adapté à la responsabilité;
- Nos salaires plus bas que la majorité des autres villes comparables.

#### Faits

- Le tarif de base de Gatineau est le plus bas parmi l'ensemble des villes comparables;
- Gatineau est le seul endroit où le service de garde est plus cher que le service de base;
- Les trois dernières années, le tarif est demeuré le même;
- Possibilité d'implanter dans des milieux choisis des programmes parallèles tels que Nomades ou de l'animation de quartier pour offrir d'autres alternatives aux citoyens;
- Intégration camp culturel à la programmation du service de base (perte de revenu 64 000 \$).

Il souligne également que l'été dernier, des jeunes ont pu profiter d'une expérience plein air aux sites des parcs du Lac-Beauchamp et Lac Leamy.

Recommandation présentée au conseil municipal

#### **Adoption d'une majoration de la tarification pour les trois prochaines années**

<b>Camps de jour / tarification</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Service de base par semaine	25 \$	30 \$	35 \$
Service de garde par semaine	35 \$	40 \$	45 \$

À terme, en 2011, le tarif de base de Gatineau serait en dessous d'au moins 50 \$ par semaine de la moyenne actuelle des tarifs des autres villes comparables.

M. Gacem pose la question suivante : « Quel rôle la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire peut jouer dans la problématique de recrutement pour le personnel occasionnel au niveau des programmes aquatiques et des camps de jour? ». Il invite les membres à réfléchir et il précise également que ces derniers pourraient être interpellés au cours des prochaines semaines dans le travail de débroussaillage concernant la problématique de recrutement que le Service désire effectuer.

M. Langevin félicite toutes les personnes qui ont travaillé à la présentation et autres documents liés à cette présentation. Il a pris connaissance de tous les documents, il n'a que de bons commentaires, il est satisfait que le tout a permis de faire un portrait très intéressant de la situation.

Il aurait aimé cependant que l'on approfondisse davantage, il cite en exemple qu'il y a eu des comparaisons entre les différents camps de jour, mais il aurait aimé voir au niveau de recrutement des étudiants d'aujourd'hui, ce que ces derniers peuvent gagner et faire la comparaison avec les autres types d'emploi, afin de voir et de mesurer l'ampleur de la situation. Le tout aurait permis de mieux mesurer ce qui se passe ailleurs.

M<sup>me</sup> Martine Nadeau, souligne qu'elle n'a jamais travaillé dans des camps de jour, elle précise que peu importe l'endroit où un jeune travaille, soit au McDonald, au Loblaws ou autres, le salaire minimum est le même partout, Il est bien de créer des avantages pour les jeunes afin de les inciter à travailler dans les camps de jour.

Concernant les salaires, le Service des ressources humaines a reçu un mandat pour ce dossier, il doit également explorer sur les territoires Outaouais et Ontarien, où se situent ces emplois et revoir également les avantages sociaux.

Depuis les dernières années, nous sommes confrontés au début de l'été avec des personnes qui demandent déjà des congés avant d'entreprendre leurs semaines de travail, et comme il faut trouver des nouvelles façons de gérer le tout sur le territoire, nous allons expérimenter pour la prochaine saison estivale un horaire de 4 jours/semaine. Nous ne pouvons cependant pas évaluer les intérêts que tout cela suscitera.

M. Langevin aurait aimé voir un plan d'action lié aux constats, le tout serait plus facile de justifier une augmentation de salaire. Il reconnaît qu'il y a place à l'augmentation basée sur des valeurs ajoutées que sur des comparables.

M. Gacem souligne que le service de base camp de jour fait parti de la mission du Service, c'est-à-dire qu'il a le mandat d'offrir des opportunités aux jeunes afin de s'épanouir, de se développer à travers d'activités de loisirs encadrés et que le service de garde est un service plus qui ne relève pas nécessairement du mandat ou rôle de la Municipalité, mais que cette dernière met en place pour une situation sociale où habituellement les deux parents travaillent la plupart du temps et pour offrir un service plus aux citoyens. Environ 30 % des jeunes qui sont au camp de jour profite du service de garde.

M. Rousseau souligne également qu'il y a toute une interrogation face aux commissions scolaires, devrait-elle s'impliquer un peu plus, a-t-on des ressources professionnelles qui pourraient durant l'été fournir des services et support, est-ce que le service de garde scolaire pourrait s'élargir pendant la saison estivale, il y a tout un questionnement sur le sujet.

M. Cléments va dans le même sens que M. Langevin,

M. Guindon s'interroge sur la question de responsabilité face au service de garde et face au camp de jour. Durant la dernière saison estivale, environ 30 cas ont été référés à la DPJ sur le territoire, c'est énorme. La question d'augmentation de salaire est un des éléments qui va nous permettre d'aller chercher la main d'œuvre dont nous avons besoin et espérer la conserver.

M. Tassé précise que nous sommes présentement dans un contexte très difficile et qu'en Outaouais, le taux de chômage est de 4,8 %. Les jeunes ont la chance de choisir où ils veulent travailler, il faut s'ajuster à cette situation.

## **5. PRÉSENTATION – DISPOSITION D'UTILISATION DES CENTRES COMMUNAUTAIRES**

---

M. Desjardins nous indique qu'une présentation aura lieu au comité plénier concernant ce sujet le 25 novembre prochain.

M. Desjardins nous fait part des objectifs visés pour la présentation, soit :



- Faire valider les dispositions d'utilisation des centres communautaires de loisirs gérés par la Ville principalement en ce qui concerne :
  1. Les clientèles admissibles.
  2. Les activités et/ou événements non autorisés.
  3. Les critères et modalités d'utilisation.

M. Desjardins nous fait un bref historique de la situation depuis la fusion des villes sur le territoire, il souligne également les différents modes de gestion et de soutien aux organismes dans les différents secteurs. Il soulève toute la question des locations qui sont faites à des individus ou à des groupes privés dans certains secteurs. Il nous fait part également des différents constats. Il informe les membres des nouvelles dispositions d'utilisation de la nouvelle procédure que le Service désire mettre en place et fait part également du questionnement des clientèles admissibles, des critères de modalité d'utilisation, des avantages et des impacts.

Suite à la présentation, M<sup>me</sup> Annie Dallaire demande si l'ensemble des centres communautaires est organisé pour recevoir les personnes à mobilité réduite? M. Desjardins précise que des corrections ont été apportées à certains centres, cependant il y a encore beaucoup de travail à faire. La Division communautaire doit faire le tour des centres et le conseil municipal doit adopter bientôt un budget pour l'accessibilité universelle et ainsi permettre de réaliser les travaux aux bâtiments de la ville.

M. Cléments s'interroge sur le taux d'utilisation des centres communautaires. M. Desjardins confirme que dans le secteur de Hull, les centres sont quasiment saturés au niveau de l'utilisation à toutes sortes de fin. Même chose pour le secteur de Gatineau, cependant pour ce secteur, les réservations privées sont acceptées.

Pour ce qui a trait à la gestion déléguée face aux autres centres, il est prévu que lors du renouvellement du protocole d'entente, les organismes devront s'ajuster et le Service devra faire le lien avec la nouvelle procédure des centres communautaires qui sera adoptée par le conseil municipal.

M. Tassé félicite l'équipe qui a fait un excellent constat dans ce dossier, Il souligne également les difficultés de suivi lors des fins de semaines pour les locations faites par le privé, des différents bris constatés et de l'entretien ménager qui parfois laisse à désirer. Il précise l'importance de promouvoir les activités de ville afin de ne pas pénaliser les gens d'ici.

M. Cléments souligne la fermeture du centre communautaire Jean-de-Brébeuf. M. Desjardins précise qu'effectivement un plan de relocation a été mis sur pied suite aux inspections faites au bâtiment et aux conditions d'insalubrité découvertes dans le centre, ce dernier a été fermé et un exercice a été fait afin de relocaliser les organismes.

## **6. PROTOCOLE D'ENTENTE GESTION ARSO**

M. Desjardins nous informe qu'une présentation aura lieu le 25 novembre prochain au comité plénier concernant ce dossier.

### Les objectifs

- Mise à jour du dossier.
- Partager les éléments qui seront négociés.

### Les faits

- Lettre d'entente signée entre la Ville et Gestion ARSO.
- Lettre d'entente de Gestion ARSO à renouveler le protocole pour 10 ans.

### Les constats

- Opération de La Fonderie 7 mois/année.
- Installation d'un ascenseur d'ici quelques mois.
- Négociation avec la Section des stationnements pour augmenter le nombre de places.

#### La négociation

- Première rencontre avec Gestion ARSO le 30 octobre 2008.
- Normaliser les dates de signature.
- Ajustement du loyer
- Intégrer les éléments de la lettre d'entente.
- Ajouter les aspects du stationnement.
- Augmenter l'offre de services pour nos associations locales.

Suite à la présentation, M<sup>me</sup> Dallaire demande s'il y a des espaces disponibles au rez-de-chaussée peuvent être utilisés ?. M. Desjardins répond par la négative, puisque rien n'est fait et qu'une bonne partie est sur le gravier.

### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

Aucune personne ne s'est présentée.

### **8. PROTOCOLES SCOLAIRES ET LA MUNICIPALITÉ**

M. Desjardins souligne qu'une présentation aura lieu le 4 novembre prochain au comité plénier afin de discuter de ce dossier et il tenait à partager les grandes lignes avec les membres.

#### Les objectifs

- Présenter l'état des relations entre la Ville et chaque commission scolaire (incluant école privée et CÉGEP).
- Constats qui régissent ces relations entre la Ville et les CS et établissements scolaires.
- Présentation d'options de travail.

#### Les faits

- La Ville a des ententes formelles et informelles avec :
  - La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
  - La Commission scolaire des Draveurs
  - La Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
  - La Commission scolaire Western-Québec
  - Le Collège St-Alexandre
  - Le CEGEP de l'Outaouais
  - Le Collège Héritage
- Ces ententes se divisent en cinq grandes catégories :
  1. Utilisation des locaux et des terrains sportifs des commissions scolaires par la Ville.
  2. L'aménagement coordonné de terrains scolaires et municipaux qui sont adjacents.
  3. Utilisation de cour d'école en retour de subvention municipale pour des projets d'aménagements.
  4. Utilisation et aménagement par la Ville de cour d'école à des fins de parcs sans subvention municipale.
  5. Utilisation par une école d'un terrain municipal comme cour d'école.

- La Ville verse 997 536 \$ en frais d'utilisation des équipements scolaires (écoles primaires et secondaires) :
 

CS au Cœur-des-Vallées	41 865 \$
CS des Draveurs	465 024 \$
CS des Portages-de-l'Outaouais	240 217 \$
CS Western-Québec	106 307 \$
Collège St-Alexandre	33 087 \$
CEGEP de l'Outaouais	111 036 \$
- La Ville assume la responsabilité du service de brigadiers au coût de 1 172 865 \$ :
 

CS au Cœur-des-Vallées	113 849,44 \$
CS des Draveurs	554 841,72 \$
CS des Portages-de-l'Outaouais	456 019,72 \$
CS Western-Québec	48 154,26 \$
Le service de policiers-éducateurs coûte à la Ville la somme de	1 048 782 \$
- De permettre aux élèves non-résidents qui sont étudiants dans une école dans les limites de la ville de Gatineau, d'adhérer à la bibliothèque sans frais représente des coûts de 27 750 \$.
- Biblio-ami : 10 000 \$.
- La Ville a contribué aux coûts de construction de piscine (E.S. de l'Île); de terrains de tennis (E.S. de l'Île, Polyvalente de l'Érablière, Polyvalente Nicolas-Gatineau, Polyvalente Hormidas-Gamelin, Collège St-Alexandre); de gymnase (École du Plateau), de salles communautaires (Écoles du Plateau et du Dôme) de terrains sportifs (Polyvalente de l'Érablière, Polyvalente Hormidas-Gamelin) et de plusieurs cours des écoles primaires.
- La Ville et la CS au Cœur-des-Vallées ont partagé les coûts de réalisation d'une bibliothèque scolaire-municipale.
- La Ville utilise plusieurs terrains scolaires à titre de parcs. Ex. : St-Jean-de-Brébeuf, Lavigne, St-Michel et parc Robinson.
- La CS des Portages-de-l'Outaouais est en demande d'un terrain pour la construction d'une école primaire dans le secteur d'Aylmer.

#### Les constats

- Le partenariat entre la Ville et le milieu scolaire doit être revu et renforcé avec comme objectifs, une plus grande efficacité, une plus grande efficience dans l'offre de services, la gestion des équipements municipaux et un souci d'économie partagé.
- La Ville et le milieu scolaire travaillent pour une seule et même clientèle : **LES JEUNES.**

#### Options

##### A) Statu quo

1. Renouveler les protocoles d'entente avec chacune des CS et les autres partenaires scolaires en y apportant les modifications qui conviennent aux différentes parties.
2. Mandater le Module culture et loisirs pour négocier les nouveaux protocoles avec les partenaires scolaires.

##### B) Vers un partenariat renouvelé

1. Renouveler les protocoles d'entente tel quel pour une période maximale de 2 ans.

2. Former un comité de travail scolaire/municipal chargé de revoir le partenariat entre les deux parties à la lumière des constats et d'une nouvelle réalité scolaire/municipale.
3. Proposer au conseil municipal, aux commissions scolaires et autres partenaires scolaires un nouveau protocole d'entente basé sur cette nouvelle réalité scolaire/municipale.

Suite à la présentation, M. Guindon tient à préciser que le conseil municipal a, l'an dernier, donné un mandat au Module de la culture et des loisirs afin de revoir le protocole d'entente avec la commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais. Également, lors de l'étude détaillée du budget. Il avait été demandé d'inclure le programme des brigadiers scolaires dans l'analyse des services offerts ainsi que de quantifier l'ensemble des services offerts et reçus des commissions scolaires. À la rencontre du comité plénier le 4 novembre prochain, les membres du conseil auront à prendre connaissance du dossier et à rendre une recommandation.

## **9. JEUX DU QUÉBEC**

M. Pilon nous informe que le choix d'un logo devra être fait pour le mois de décembre. Le comité doit également préparer des affiches et préparer la publicité. Le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Comité organisateur a été signé. Environ 50 % des ententes des commanditaires ont été signées. Nous sommes en attente suite à une demande de subvention de 1 M\$ qui a été déposée concernant les terrains sportifs.

Les Jeux d'hiver auront lieu du 27 février au 6 mars. Il y a présentement des discussions afin que des membres du comité des Jeux puissent être sur place durant cette période afin de s'informer et de voir l'organisation entourant ces jeux.

## **11. CENTRE SPORTIF**

M. Rousseau présente quelques photos du chantier de construction du Centre sportif. Les travaux vont bon train et l'échéancier est respecté. Les membres peuvent se rendre compte de l'ampleur du chantier.

En février/mars 2010, un premier événement majeur devrait se tenir, soit le championnat canadien niveau collégial de volleyball féminin.

M. Rousseau souligne également que la piscine du Centre sportif sera le premier équipement au Québec à répondre à toutes les normes de la FINA. Il souligne également tout le travail et les efforts fournis par l'équipe loisirs dans ce dossier.

## **12. COMITÉ DES PARCS**

M. Desjardins souligne que la présentation au comité plénier a été repoussée au budget. Le Comité des parcs a fait une recommandation, soit d'ajouter les volets IV et V du plan quadriennal et d'ajouter une somme de 1,5 M\$ pour l'ajout d'équipements sportifs spécialisés et spécifiques dans des parcs de quartiers qui devrait être déposé dans le cadre de l'étude du budget.

## **13. CENTRE ROBERT-GUERTIN**

M. Rousseau souligne qu'une présentation dans le cadre de l'étude du budget est à venir.

M. Guindon souligne que le Module présentera son analyse sur l'état du bâtiment, sur les propositions des Olympiques et qu'une recommandation devra être rendue par les membres du conseil.

14. **VARIA**

Aucun sujet.

15. **CORRESPONDANCE ET DOCUMENT D'INFORMATION**

Panthéon canadien du sport

Une copie de la lettre transmise à M. Keith Pelly par le Module de la culture et des loisirs est déposée pour information aux membres.

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**CL SVC-2008-44**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Denis Langevin  
Appuyé par Patrick Riopel

De lever la séance à 20 h 25.

**Adoptée.**

---

**Président**

---

**Secrétaire**